

Relocaliser : plus facile à dire qu'à faire

 alternatives-economiques.fr/relocaliser-plus-facile-a-dire-qua-faire/00092665



Usines à l'arrêt, difficultés d'approvisionnement, risques de pénuries... le Covid-19 a mis au jour l'une des fragilités de la mondialisation : la dépendance de nombreux secteurs parfois vitaux à des sites de production situés à des milliers de kilomètres.

La prise de conscience de l'éparpillement des chaînes de valeur à travers le globe s'est accélérée. Dix ans après les appels à la « démondialisation » d'Arnaud Montebourg, plus de neuf Français sur dix veulent que l'exécutif favorise « *la relocalisation des entreprises industrielles* », selon un récent sondage Odoxa-Comfluence pour *Les Echos* et *Radio Classique*.

Reste cependant une étape cruciale : la mise en pratique de cette relocalisation. C'est là que les problèmes commencent. Investissements, formation, régulation... quels sont les outils qui permettraient de revenir sur des décennies de délocalisations et de recoudre le tissu productif français ? Et à quel prix ?

Big pharma et vieilles molécules

Premier cas pratique : les médicaments. Alors que 80 % des principes actifs utilisés en Europe sont fabriqués en dehors de ses frontières, majoritairement en Chine, l'Agence européenne du médicament alertait début avril sur de possibles ruptures d'approvisionnement pour certaines molécules essentielles, comme des sédatifs ou des analgésiques. Quant aux hôpitaux parisiens, ils ont fait état de « tensions » dans leurs stocks.

« La tendance chez les géants pharmaceutiques, c'est de produire en interne les nouveaux produits et de se séparer des anciens, moins rentables »

« La tendance chez les géants pharmaceutiques, c'est de produire en interne les nouveaux produits et de se séparer des anciens, moins rentables, en délocalisant ou en externalisant leur production. C'est pourquoi un grand groupe comme Pfizer n'a plus d'usine en France, ou que Roche a vendu ses sites de production », observe Isabelle Fréret, responsable de la branche pharmaceutique à la CFE-CGC. Pour relocaliser la production des « vieux » médicaments, elle estime nécessaire de les rendre « plus rentables ». Comment ? En jouant sur la fixation de leurs prix par les autorités sanitaires.

« Comme l'enveloppe de l'Assurance maladie consacrée au médicament est stable depuis une décennie, si un nouveau médicament efficace mais très cher arrive sur le marché, son remboursement va entraîner une compression du remboursement des autres médicaments, donc une diminution des marges pour ceux qui le produisent, indique la syndicaliste. Pour éviter l'externalisation de ces médicaments à faible marge, soit on augmente la taille de l'enveloppe, soit on rééquilibre les prix des médicaments au profit de ces vieilles molécules, en instaurant un prix plancher. »

Le Comité économique des produits de santé (CEPS), l'organisme public qui décide des prix des médicaments, peut aussi fixer ces prix en fonction des investissements des industriels sur le territoire européen, ajoute Isabelle Fréret. Une mesure « peu appliquée » jusqu'ici, mais qui pourrait aider à maintenir la production sur le continent.

L'Etat aux manettes ?

« A partir du moment où l'on crée une entreprise capitaliste, ses choix dépendent de ses actionnaires, donc la localisation de son activité n'est jamais garantie », juge pour sa part Thierry Bodin, coordinateur CGT chez Sanofi. A ce titre, il n'est pas rassuré par l'annonce récente de Sanofi de se séparer de six de ses onze sites de production de principes actifs – dont deux en France – pour les intégrer à une nouvelle société autonome qu'il détiendrait à 30 %. Alors que le géant français présente l'opération comme une « relocalisation », les syndicats y voient plutôt une porte ouverte à une future délocalisation, d'autant plus que la composition de 70 % de l'actionnariat restant n'est pas connue.

« Sortir du marché les produits pharmaceutiques est possible, mais il faut le faire au niveau européen »

Alors, un Etat actionnaire sinon rien ? « Si l'on veut réguler les pratiques des entreprises et s'opposer à la tendance du secteur à tout externaliser, à l'exception de la recherche-développement (R&D) et du marketing, il faut d'abord s'assurer d'une véritable traçabilité des chaînes de valeur », avance El Mouhoub Mouhoud, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine et spécialiste des relocalisations.

Cela implique, précise-t-il, de modifier les règles d'origine non préférentielles prévues par le Code des douanes de l'Union européenne, qui ne permet pas d'imposer aux entreprises le marquage strict de la localisation de leur chaîne de valeur. « *Sortir du marché les produits pharmaceutiques est possible, mais il faut nécessairement le faire au niveau européen* », poursuit l'universitaire. « *Et si l'on souhaite planifier la production de médicaments, il faut bien prendre la mesure de cet investissement, qui revient à créer l'équivalent du Commissariat à l'énergie atomique pour les médicaments.* »

Cibler les aides

Mais pour le secteur pharmaceutique comme pour d'autres, nul besoin de nationaliser entièrement, tempère l'économiste : « *Pour contrôler la production, on peut monter au capital de ces entreprises en créant une minorité de blocage, comme c'est le cas dans les compagnies aériennes.* »

Il reste une autre alternative : mieux cibler les aides publiques, notamment le crédit d'impôt recherche (CIR), en le concentrant sur la recherche industrielle dans les filières désignées comme stratégiques. Là encore, cela nécessite de revenir sur le cadre juridique européen en matière d'aides d'Etat, qui interdit de discriminer les secteurs.

El Mouhoub Mouhoud évoque aussi la possibilité de transformer certaines aides aux entreprises en crédits destinés aux territoires, avec pour finalité d'y pérenniser l'activité, en finançant la formation et la recherche, mais aussi la mobilité des travailleurs et leur logement.

On pourrait transformer certaines aides aux entreprises en crédits destinés aux territoires, en finançant la formation, la recherche, la mobilité des travailleurs et leur logement

A la tête de plusieurs entreprises dans le secteur des services numériques, Laurent Moisson considère pour sa part que « *le CIR a permis la réinstallation d'entreprises dans le pays en restaurant sa compétitivité* ». Fondateur des Forces françaises de l'Industrie, un club d'entrepreneurs visant à réindustrialiser la France, il vante également les politiques de baisse de coût du travail de ces dernières années. Plusieurs études ont pourtant relativisé l'utilité du CIR pour stimuler les dépenses françaises de R&D. Et la Banque de France concluait en octobre 2019 que la compétitivité-prix des entreprises françaises joue un rôle faible dans leurs performances à l'export.

Laurent Moisson appelle d'abord l'Etat à orienter l'investissement privé vers les entreprises de tailles intermédiaires (qui comptent 250 à 5 000 salariés), suffisamment grandes pour exporter. « *Les banques françaises étant plutôt frileuses, la Banque publique d'investissement (BPI) devrait accorder plus massivement des prêts ou des garanties publiques dans l'industrie pour y attirer l'investissement privé, à l'image de ce qu'elle a déjà fait dans la technologie* », préconise-t-il.

Patriotisme économique

D'autres entrepreneurs prônent un Etat plus interventionniste. C'est le cas de Thomas Huriez, le fondateur de 1083, une marque de jeans fabriqués dans la Drôme. Selon lui, « *il est d'abord nécessaire de mener une vraie réflexion sur nos besoins fondamentaux – manger, se chauffer, se soigner, se vêtir, se protéger... – afin d'identifier les industries stratégiques à relocaliser* ».

Et pour les relancer, il faut « *aller au-delà des garanties ou des prêts publics et envisager de véritables subventions* ». Quitte, là encore, à revenir sur les règles européennes en matière d'aides d'Etat. Il propose même d'encadrer l'investissement privé en imposant aux fonds d'investissement de communiquer publiquement un taux de rentabilité maximum demandé aux entreprises. Objectif : renverser le rapport de force entre investisseurs et entrepreneurs, et protéger ces derniers des stratégies financières court-termistes qui empêchent une implantation pérenne sur un territoire.

▮ « l'Etat pourrait être plus exemplaire dans ses achats »

Etat régulateur ? Etat facilitateur ? Etat actionnaire ? La place de la puissance publique dans une stratégie de relocalisation fait évidemment débat, mais il y a une dimension qui semble plébiscitée par delà les clivages traditionnels : l'Etat acheteur.

« *Il faut rediriger les achats publics vers la production nationale* », recommande Laurent Moisson. Il est rejoint par Thomas Huriez, l'entrepreneur du textile, pour qui « *l'Etat pourrait être plus exemplaire dans ses achats* ». Dernière illustration : *Libération* révélait en 2019 que les uniformes des jeunes volontaires du Service national universel ne sont pas fabriqués en France, mais probablement à Madagascar ou en Tunisie, comme ceux de la gendarmerie et de la police.

Taxer le carbone aux frontières

Pour habiller les fonctionnaires en *made in France* et plus encore, il faudra dépasser le cadre juridique français et européen, trop contraignant pour établir une véritable préférence nationale ou européenne. Selon Laurent Moisson, il est possible de le contourner en mettant en place une taxe carbone aux frontières, ou des clauses réglementaires sur les conditions de production de certains biens à l'étranger. « *Le problème n'est pas de se fixer des règles sociales ou environnementales pour notre production, mais de ne pas les appliquer aux autres pays* », abonde Thomas Huriez.

▮ Dans les secteurs comme le textile, « il est nécessaire d'innover en créant des marchés de niche à forte croissance »

Ces nouvelles barrières douanières suffiraient-elles à rendre compétitive l'industrie française ? Cela dépend des secteurs, répond El Mouhoub Mouhoud. Pour l'économiste, les filières les plus facilement relocalisables sont celles qui peuvent être robotisées. Mais

pour celles qui demandent toujours beaucoup de main-d'œuvre, comme le textile, « *il est nécessaire d'innover en créant des marchés de niche à forte croissance* ».

Ces innovations de matière, de procédés, mais aussi de produits, « *permettent d'influer sur les comportements des consommateurs* », par exemple dans la filière des vêtements en lin ou des textiles dits intelligents. Cette logique de différenciation vaut *a fortiori* pour les services aux entreprises, amenés à être de plus en plus délocalisés et qui ne pâtit pas des barrières douanières, ni de coûts de transports...

Convaincre le consommateur

Renforcer la commande publique, établir une taxe carbone aux frontières européennes, créer des filières innovantes... Autant de mesures « *évidentes* » pour Lilla Merabet, vice-présidente LREM de la région Grand Est, en charge du développement économique.

L'élue, qui pilote le « pacte de relocalisation » de la région annoncé en mars, se veut néanmoins prudente : « *Il ne faut pas mentir aux gens et se précipiter en gaspillant des ressources pour réinstaller une industrie qui n'a pas de débouchés.* » Au delà d'un logo bleu-blanc-rouge, il semble nécessaire de convaincre le consommateur des atouts des produits français pour créer les conditions de la relocalisation.

« Allez expliquer à des gens en situation de précarité que consommer un produit à 3 euros, c'est mieux que consommer un produit à 1 euro »

Gare aussi à ne pas laisser les plus pauvres au bord de la route du *made in France*, prévient El Mouhoub Mouhoud : « *Allez expliquer à des gens en situation de précarité que consommer un produit à 3 euros, c'est mieux que consommer un produit à 1 euro. La consommation est aussi une question de survie pour les moins favorisés. Pour ne pas augmenter les inégalités d'accès aux biens relocalisés de meilleure qualité, une stratégie publique de relocalisation doit nécessairement s'inscrire dans une politique sociale de réduction des inégalités.* » Si rapatrier la production revient à nager à contre-courant du marché, reste donc à décider qui doit payer cet effort.